

Art. 2021-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
 « LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE EST AFFICHÉ DANS LA HUITAINE »

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02 avril 2026 – 20 H 30

Présents –

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

La séance était publique.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 2° Adjointe - M. RACINE Jean, 3° Adjoint —, Mme FLOHR MORIN Armelle, 4° Adjointe – M. CLAUDE Frédéric, 5° Adjoint

Mmes et Mrs, GEROME Nadine, ALEXANDRE Danièle, LEDUC Julien, BRACONNIER Samuel, KONTER Priscillia, GERARDIN Angélique, CORET Kelly, PFEIFFER Nicolas, ROUX-MARCHAND Thomas Conseillers Municipaux.

Excusés donnant pouvoir : M. FOURNIER Sébastien à M. THIRIAT Jean-Claude ; M. DA SILVA Christopher à M. CLAUDE Frédéric ; Mme BONATO Astrid à Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie ; Mme BERNARD Charlyne à M. LEDUC Julien

Excusé sans pouvoir :

M. RACINE Jean est élu Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars dernier.**

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **ELECTIONS Election délégués SMIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17/07/86 en date du 18/11/1986, portant création du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC),

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué communal pour élire les délégués siégeant au Conseil d'Administration du SMIC,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Candidat :Frédéric CLAUDE

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu 19 (dix-neuf) voix : Frédéric CLAUDE

Frédéric CLAUDE ayant obtenu 19 (dix-neuf) voix a été proclamé délégué.

DESIGNE Frédéric CLAUDE, délégué communal, et transmet cette délibération au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

- **ELECTIONS Election délégués SDEV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2294/94 en date du 08/12/1994, portant création du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges,

Vu l'arrêté préfectoral n°029/2025, portant modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges,

Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communal,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Candidat :Frédéric CLAUDE

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu 19 (dix-neuf) voix : Frédéric CLAUDE

Frédéric CLAUDE ayant obtenu 19 (dix-neuf) voix a été proclamé délégué.

DESIGNE Frédéric CLAUDE, délégué communal, et transmet cette délibération au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

- **ELECTIONS Election délégués Association des communes forestières**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communal à l'Association des Communes Forestières,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin :

Candidat : Jean RACINE

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : . 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu chacun 19 (dix-neuf) voix : Jean RACINE.

Mr Jean RACINE ayant obtenu 19 (dix-neuf) voix a été proclamé délégué.

DESIGNE Mr Jean RACINE délégué et transmet cette délibération à l'Association des Communes Forestières.

- **ELECTIONS Election des membres du CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rôle et du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Il précise qu'il est composé d'Elus et de membres extérieurs – non élus au sein du Conseil Municipal – et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la Commune.

Les membres Elus issus du Conseil Municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Les membres extérieurs du CCAS seront nommés par Monsieur le Maire.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE à 8 membres (4 Elus – 4 membres extérieurs) la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ; Monsieur le Maire étant membre de droit et Président de cette entité.

Une seule liste déposée : Liste de Mme Armelle FLOHR MORIN

A l'issue du vote :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

Liste de Mme Armelle FLOHR MORIN : 19 (dix-neuf) voix

La liste de Mme Armelle FLOHR MORIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres Elus du CCAS :

- FLOHR MORIN Armelle
- BRACONNIER Samuel
- ALEXANDRE Danièle
- KONTER Priscillia

- **ELECTIONS Correspondant défense**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Correspondant Défense. Il sera l'interlocuteur auprès des autorités civiles et militaires sur les questions de défense. Son rôle sera d'associer pleinement tous les citoyens à ces questions de défense, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité liés à l'histoire de notre Pays. Il est un acteur de sensibilisation auprès des jeunes générations. C'est un relais entre les Citoyens et les Autorités.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE M. Sébastien FOURNIER comme Correspondant Défense.

- **ELECTIONS Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

MM. PERRIN David, THIRIAT Jean-Claude, LEDUC Julien, membres titulaires

Mmes FLOHR MORIN Armelle, GÉRÔME Nadine, LAMBERT-SCHAL Marie-Élodie, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

Liste proposée : 19 (dix-neuf) voix

La liste proposée, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé la commission d'appel d'offres :

MM. PERRIN David, THIRIAT Jean-Claude, LEDUC Julien, membres titulaires

Mmes FLOHR MORIN Armelle, GÉRÔME Nadine, LAMBERT-SCHAL Marie-Élodie, membres suppléants, pour faire partie de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- **ELECTIONS Election de la commission de révision des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à l'arrêté n° 2024/DCL/4-92 du 11 janvier 2024, la Commission de Contrôle des Listes électorales est composée, dans les autres cas (communes de moins de 1000 habitants, communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, impossibilité de constituer une commission à 5 membres), la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- *un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;*
- *un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;*
- *un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.*

Ni le Maire, ni les Adjoints ne peuvent siéger à cette commission.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

décide :

- De désigner comme membre de la Commission de Contrôle des listes électorales :
 - GÉRÔME Nadine
- De charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **ELECTIONS du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 24 juillet 2020 relative à la création et composition de la Commission d'évaluation des transferts de charges,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal et son suppléant appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

Est (sont) candidat(s) :

Représentant titulaire : M. David PERRIN

Représentant suppléant : M. Jean-Claude THIRIAT

Est déclaré élu membre titulaire : M. David PERRIN

Est déclaré élu membre suppléant : M. Jean-Claude THIRIAT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- **COMMISSIONS Commissions Communales**

*Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Lesdites Commissions font des propositions mais ne prennent pas de décisions. Elles sont convoquées par le Maire qui est Président de droit. Les Commissions sont confidentielles et ne sont pas ouvertes au public si ce n'est à recevoir (avec l'accord du Maire) un intervenant pour une présentation utile à la réflexion des Elus.*

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de NE PAS PROCEDER au vote à bulletin secret pour la désignation des membres de chaque Commission

FIXE les Commissions Communales suivantes :

FINANCES

Jean-Claude THIRIAT, Armelle FLOHR MORIN, Frédéric CLAUDE, Nadine GÉRÔME, Julien LEDUC, Jean RACINE

TRANSITION ECO & ENERGETIQUE

David PERRIN, Samuel BRACONNIER, Nadine GÉRÔME, Nicolas PFEIFFER, Armelle FLOHR MORIN, Julien LEDUC, Thomas ROUX-MARCHAND, Jean RACINE, Christine SGARD

TRAVAUX – VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE

Jean-Claude THIRIAT, Christopher DA SILVA, Nicolas PFEIFFER, Sébastien FOURNIER

URBANISME ET HABITAT, ENVIRONNEMENT

David PERRIN, Nadine GÉRÔME

CULTURE ET ANIMATION, FETES

Marie-Elodie LAMBERT SCHAL, Frédéric CLAUDE, Kelly CORET, Astrid BONATO, Priscillia KONTER, Julien LEDUC

COMMUNICATION INTERNE, EXTERNE DIGITALE ET MATÉRIALISÉE

Frédéric CLAUDE, Marie-Elodie LAMBERT SCHAL, Nadine GÉRÔME, Kelly CORET, Armelle FLOHR MORIN

VIE ASSOCIATIVE

Jean RACINE, Kelly CORET, Nicolas PFEIFFER, Marie-Elodie LAMBERT SCHAL, Julien LEDUC

ECOLES – JEUNESSE ET SPORTS

Frédéric CLAUDE, Christopher DA SILVA, Samuel BRACONNIER, Marie-Elodie LAMBERT SCHAL, Nadine GÉRÔME, Julien LEDUC, Astrid BONATO, Angélique GERARDIN, Priscillia KONTER

FORETS

Jean RACINE, Nicolas PFEIFFER, Thomas ROUX-MARCHAND, Charlyne BERNARD

- **FINANCES Commission Communale des Impôts Directs**

Vu les articles 1650-1 et 1650-3 du Code Général des Impôts

Vu la nécessité de mettre en place les 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu la nécessité de dresser une liste de contribuables en nombre double

Vu les conditions de cette mise en place

- être âgé de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- jouir de ses droits civils
- être inscrit à l'un des rôles des impositions directes locales dans la Commune
- être familiarisé avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission

Vu la nécessité de désigner des Commissaires « propriétaires de forêts » au motif qu'Arches possède + de 100 ha de forêts

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DRESSE la liste suivante :

Président : David PERRIN, Maire

Jean-Claude THIRIAT	Françoise KERANGUEVEN
Frédéric CLAUDE	Pascal EVE
Priscillia KONTER	Serge JACQUIN
Kelly CORET	Jean-Paul VILLEMIN
Samuel BRACONNIER	Martial LECOANET
Nadine GÉRÔME	Jean RACINE
Claude DIEUDONNÉ	Armelle FLOHR MORIN
Pierre MOLY	Christine SGARD
Michel CHRETIEN	Bernard PARMENTIER
Jean-Claude DAMAS	Fabrice BARGEOT
Gérard PEULTIER	Julien LEDUC
François MARTIN	Sébastien FOURNIER

- **PERSONNEL Ouvertures de postes**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L313,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 3 avril 2026.

- Filière administrative
 - Adjoint administratif Principal 2° Classe à 35h00
- Filière technique
 - Adjoint technique Principal 1° Classe à 35h00

Filière administrative

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS
Rédacteur	B	1	35 H 00
Rédacteur	B	1	22 H 00

Ad. administratif. Principal. 2° C	C	2	35 H 00
Adjoint administratif	C	4	35 H 00

Filière technique

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS
Technicien Pal	B	1	35 H 00
Agent de Maîtrise principal	C	1	35 H 00
Ad. Technique Principal 1° C	C	5	35 h 00
Ad. Technique Principal 2° C	C	6	35 H 00
Ad. Technique	C	3	35 H 00

Filière sociale

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS
ATSEM Principal 1° C	C	1	28 H 00
ATSEM	C	1	35 H 00

Filière Culturelle

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	TEMPS
Ad. du Patrimoine	C	1	35 H 00

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'ouvrir les postes et de modifier le tableau des effectifs.

- **FINANCES Location logement sis 12 impasse du Château**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de **LOUER** l'appartement de type F 5, sis 12 impasse du Château à M. SCHUSTER Nicolas et Mme AUBRY Aurore à compter du 1^{er} avril 2026,

FIXE les conditions de location suivantes qui sont à la charge du locataire :

- ✓ Bail individuel de 3 ans,
- ✓ Montant du loyer mensuel : 500.00 € indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL). Indice départ 145.78 du 4^e trimestre 2025,
- ✓ Versement d'une caution équivalent à un mois de loyer

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Séance levée à 21H55